

## Réservations vacances scolaires

Si vous avez constitué votre dossier d'inscription, un mail vous sera envoyé pour vous indiquer la date d'ouverture des inscriptions. Attention : Les habitants de la commune de Rognes, ainsi que les familles dont l'enfant est scolarisé sur la commune sont prioritaires. Si vous résidez hors commune, vous n'avez pas accès à la réservation en ligne, vous devez impérativement communiquer vos dates par mail : [secretariat@famillesruralesrogn.es.fr](mailto:secretariat@famillesruralesrogn.es.fr)

Depuis votre espace famille : Dès la date d'ouverture vous pourrez sélectionner les semaines dont vous aurez besoin (cf. : notice réservations en ligne). Vous serez facturés le vendredi suivant votre réservation et le paiement dans les 48h validera votre réservation : Sans règlement à échéance, la réservation sera annulée. Il vous faudra réitérer votre demande.

Si vous rencontrez des difficultés avec votre espace en ligne, vous pouvez réserver en envoyant un mail à [secretariat@famillesruralesrogn.es.fr](mailto:secretariat@famillesruralesrogn.es.fr)

### Annulation :

- En cas d'annulation de votre réservation, l'obtention d'un avoir sera possible **si les effectifs sont complets et si nous avons pu remplacer votre enfant.**

## Calendrier de réservation Vacances scolaires\*

Ouverture des réservations	Période de vacances
23 Septembre 2024	Automne, du 21 au 31 octobre 2024
Nous sommes fermés	Fin d'année
13 janvier 2025	Hiver, du 10 au 21 février 2025
10 mars 2025	Printemps, du 7 au 18 avril 2025
12 mai 2025	Été, du 7 juillet au 29 août 2025

\*ouverture des réservations pour les enfants résidents ou scolarisés à Rognes.  
Hors commune : 3 semaines après la date